

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 26 novembre 2018



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - Mme TOMASELLI - M. PIAN - M. DECOMBARD - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. BORDAT - M. ROZOY - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme FAVIER - Mme OUTHIER - Mme MILLE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON

Membres excusés : Mme ZIVKOVIC (pouvoir Mme AKPINAR-ISTIQUAM) - Mme DURNERIN (pouvoir Mme HERVIEU) - M. DIOUF (pouvoir Mme BLAYA) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT) - M. CHEVALIER (pouvoir Mme MILLE)

Membres absents : Mme TROUWBORST - M. HOUPERT - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Rue Charles Mocquery - Cession foncière

M. Masson, au nom de la commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville est propriétaire d'une petite parcelle de 288 m² située 2 rue Charles Mocquery, cadastrée section AP n°109, dont elle n'a pas l'utilité.

Monsieur et Madame Guillaume Bertucat, propriétaires riverains, ont sollicité son acquisition afin de pouvoir bénéficier d'un terrain d'agrément.

Le maintien de ce délaissé dans le patrimoine communal ne présente pas d'intérêt particulier pour la Ville, qui doit assurer régulièrement son entretien.

Aussi, il est proposé de décider la cession de ce terrain aux seuls propriétaires riverains intéressés, moyennant le prix de 31 500 €, conforme à l'évaluation de France Domaine et de procéder préalablement à sa désaffectation et à son déclassement du domaine public communal.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider la désaffectation et le déclassement du terrain de 288 m², cadastré section AP n°109 ;
- 2 - décider sa cession au profit de Monsieur et Madame Guillaume Bertucat domiciliés 4 rue Charles Mocquery – 21000 Dijon, moyennant le prix de 31 500 € ;
- 3 - dire qu'il sera procédé à cette cession par acte notarié ;
- 4 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision et autoriser Monsieur le Trésorier Municipal à percevoir le produit de la vente.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 50

Contre : 5